

Les Sauteux avaient l'assurance que le gouvernement américain paierait leurs frais de voyage.

Ils étaient six de cette expédition, la première venue de cet endroit: Le Petit-Bœuf, Cassepas, Chasseur, La Petite-Coquille le chef, Joseph Rolette l'interprète, et Jean-Louis Légaré qui devait leur servir de mentor.

Les Sauteux avaient reçu certaines promesses de E. P. Smith, alors commissaire des sauvages à Pembina, et espéraient qu'il leur avancerait les deniers nécessaires pour couvrir les dépenses de cette délégation. Smith refusa. Ils s'adressèrent en vain au Département de l'Intérieur à Washington et firent télégraphier par l'agent des sauvages à "La Terre Blanche." Ils ne reçurent pour toute réponse que cette délégation était inutile, qu'ils recevraient leur traitement annuel et que cela devait suffire. Légaré n'était pas homme à s'arrêter en chemin, une fois qu'il avait entrepris une affaire. Il avança les deniers nécessaires à La Petite-Coquille, contribua largement à payer les billets de voyage des autres délégués et tous se mirent en route vers le Capitot américain. Ils arrivèrent le 9 janvier 1876. Jean-Louis, le traiteur, se révéla tout d'un coup diplomate.

Il était le seul membre de ce parti qui fût instruit, c'est pourquoi le chef de la tribu lui avait confié le soin de faire valoir les droits de sa nation. Il s'en acquitta avec succès. Il s'adressa d'abord aux députés du Dakota. Ces derniers appuyèrent sa demande et lui prêtèrent leur concours. C'est Jean-Louis qui prépara lui-même les documents, et les soumit ensuite au comité des affaires indiennes. Il s'était associé le Révérend Père Brouillet qui retouchait ses mémoires et l'aidait de ses conseils. Pendant son séjour à Washington, Jean-Louis fit connaissance avec l'honorable Bougie, sénateur pour Saint-Louis (Missouri.) Il voulut que ce fût ce Canadien-français qui se chargeât de présenter la demande des sauvages devant le Sénat. Le succès couronna ses efforts. Légaré obtint pour ses Sauteux une réserve, une annuité pécuniaire, et de plus une certaine somme pour permettre aux sauvages de se livrer à l'agriculture. Les délégués sauvages reçurent \$1,000 pour défrayer leur voyage mais Jean-Louis fut le seul oublié dans cet acte de justice.

Le 8 avril 1876, il revenait chez lui, après avoir dépensé tout ce qu'il possédait, dans l'intérêt d'une tribu oubliée de tout le monde.

Le gouvernement canadien se montra plus généreux et lui donna un contrat pour approvisionner de pemmican cinq postes du Nord-ouest.

Jean-Louis retourna à la Montagne-de-Bois, emportant pour toute richesse la reconnaissance des Sauteux.